

APPEL INTERNE et EXTERNE AUX CANDIDATURES N° 2022-009

Le CHU de Liège souhaite constituer pour ses divers sites d'activités des:

Préleveurs (H/F/X)

Unilab

à mi-temps (19h/sem.)

(Voir définition de fonction détaillée en annexe)

VOTRE PROFIL

1. Vous remplissez les conditions de qualification et/ou expérience suivantes :

(Diplôme belge / diplôme reconnu équivalent par la Fédération Wallonie - Bruxelles/ reconnaissance professionnelle émanant du Service Public Fédéral Santé Publique)

Niveau / Orientation	Expérience
Brevet d'enseignement secondaire complémentaire - section soins infirmier + visa	Préférence sera donnée aux candidats justifiant d'une expérience dans le domaine des prélèvements.
Enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) infirmier + visa	
Enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) technologue de laboratoire + agrément total définitif et visa	
Enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) sage-femme (diplôme obtenu avant octobre 2018) + visa	

2. Vous possédez les compétences suivantes :

- Écoute/empathie
- Collaboration
- Organisation
- Fiabilité
- Flexibilité

3. Vous êtes de conduite répondant aux exigences de la fonction et jouissez de vos droits civils et politiques.

4. Vous disposez des aptitudes physiques requises constatées par le médecin du travail

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Date de prise en fonction : selon les besoins du service.
- Réserve de recrutement – Types de contrats :
 - o Contrats à durée indéterminée
 - o Contrats à durée déterminée
 - o Contrats de remplacement
- Site de prestation : CHU Sart Tilman et Notre-Dame des Bruyères ; selon les nécessités du service, ces prestations pourront s'effectuer sur un des autres sites d'activité du CHU.
- Horaire : Voir annexe
- Rémunération mensuelle brute à temps plein :
 - Infirmier breveté : 2278.19 euros (1431) (*)
 - Infirmier gradué : 2726.95 euros (1.55B) (*)
 - Assistant de laboratoire clinique : 2392.52 euros (1.55) (*)
 - Sage-femme - accoucheur : 2392.52 euros (1.55) (*)
 - o Montant proportionnel en cas de temps partiel
 - o Echelle au départ du grade sans valorisation d'ancienneté à l'index 1,7758 (octobre 2021)
 - o Montant à majorer éventuellement des allocations de foyer ou de résidence.
 - o Possibilité de valorisation de l'expérience professionnelle (voir coordonnées dans la rubrique « pour tout renseignement complémentaire »).

Pour le personnel CHU, en cas de promotion, maintien du barème actuel et obtention d'une indemnité pour fonction supérieure pendant la période probatoire.

(*) En tant qu'établissement hospitalier, le CHU de Liège est actuellement associé dans la procédure d'attribution des fonctions IFIC dans les secteurs fédéraux publics de la santé. Dans l'hypothèse où la fonction du présent appel est activée par le CHU de Liège, le barème repris ci-dessus sera automatiquement remplacé par le barème IFIC lors de la prise de fonction.

MODALITES DE SELECTION

- Examen des CV (éliminatoire)
- Entretien de présélection (par téléphone, par visio-conférence ou en nos bureaux) en fonction du nombre de candidatures (éliminatoire)
- Entrevue finale avec jury (éliminatoire)

DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE

- Cette fonction vous intéresse. Vous correspondez au profil recherché. Envoyez votre candidature pour le **mercredi 16 février 2022** au plus tard :
 - ✓ si vous n'êtes pas/plus membre du personnel CHU : sur le site internet du CHU www.chuliege.be – rubrique « **travailler au CHU** »

- ✓ si vous exercez au CHU en qualité d'indépendant: sur le site internet du CHU www.chuliege.be – rubrique « **travailler au CHU** »
- ✓ si vous êtes membre du personnel CHU : sur l'intranet -> espace « myCHU » -> rubrique « nos offres d'emploi »

- Elle doit être accompagnée des documents suivants :

- o **lettre de motivation**
- o **curriculum vitae détaillé**
- o **photo d'identité**

Si vous n'êtes pas membre du personnel du CHU, vous devez également fournir :

- o Copie de **l'agrément et/ou du visa** requis
- o Copie de votre **carte d'identité** (avec photo de bonne qualité)
- o Copie du **diplôme** requis (ou copie de la reconnaissance de l'équivalence) et de ses annexes (formations théorique et pratique)

Référence de l'appel à rappeler dans toute correspondance :
Appel 2022-009 - Préleveurs (H/F/X) – Unilab

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

- Sur la nature exacte des tâches liées à l'emploi, vous pouvez vous présenter ou vous informer auprès de Madame Laura Vranken, tel: 04/367.96.47 ou de Madame Sandra DELCOUR 04/366.76.77. **Nous vous conseillons vivement de vous informer préalablement sur la fonction à pourvoir.**
- A propos des formalités administratives, vous pouvez vous adresser au Département de Gestion des Ressources Humaines - Service Recrutement – PINET Olivia: 04/366.84.99, Olivia.Pinnet@chuliege.be

Le CHU de Liège est l'hôpital universitaire, public et pluraliste de Wallonie.

Avec ses 6000 collaborateurs, il est le principal employeur de la région liégeoise. Il déploie ses 1038 lits sur plusieurs sites. Outre son activité clinique, le CHU a une mission d'enseignement et de recherche pour élaborer et diffuser les progrès de la médecine au bénéfice de la communauté.

HORAIRES DU SERVICE DES PRELEVEMENTS

1) Site SART TILMAN

En unités de soins :

« S » : 6h45 – 10h33

« HDJ-ONCO » : 6h45-11h45

Garde « S » le samedi

En polyclinique :

« M1 » : 7h-12h30

« M5 » : 7h-12h

« M2 » : 8h-12h

« M3 » : 8h-12h30

« DYN » : 8h-13h

“PM1” : 12h30-16h30

“PM2” : 13h-18h

“HDJCHIR” : 13h30-17h30

Garde “M2” le samedi

2) Site BRULL

“M2” : 8h-12h

“M3” : 8h-12h30

“M4” : 8h-13h

“PM3” : 12h30 – 17h

“PM4” : 13h-17h

Pas de garde le samedi

3) Site OUGREE

“OUG” : 7h-12h

Pas de garde le samedi

4) Site NOTRE DAME DES BRUYERES

P1 : 07h00-10h48 du lundi au samedi

P2 : 07h-11h48 du lundi au vendredi

P3 : 13h12-18h du lundi au vendredi

P4 : 07h00-13h12 du lundi au vendredi

P8 : 8h-12h – le samedi

7h-12h30 + 13h-18h

MISSION

Le préleveur assure les prélèvements sanguins et d'autres échantillons biologiques en polyclinique et/ou en unité de soins.

Positionnement organisationnel	Unilab
	-
Liens hiérarchiques	Sous l'autorité
	Du responsable de secteur commun
	Sous la supervision
	A autorité sur
	Supervise
Liens fonctionnels	Collaborations internes
	- Les responsables et agents de l'Unilab (personnel du service / laboratoire / unité de laboratoire / secteur commun) - L'ensemble du personnel des divers services/secteurs du CHU (personnel médical, infirmier, administratif et paramédical) et plus particulièrement le Département des Soins Infirmiers.
	Collaborations externes
	- les services et médecins externes au CHU

La définition de fonction est un document objectif et non exhaustif qui formalise le contenu de la fonction. Celle-ci est susceptible d'évoluer, notamment, selon les nécessités du service.

Responsabilités et activités transversales

Accueil

Offrir un accueil de qualité au patient et le cas échéant à son entourage

Réalisation de prélèvements

Réaliser les divers prélèvements (sanguins et/ou autres milieux biologiques) en lien avec la prescription, dans le respect de la pathologie du patient

A la demande du prescripteur, poser un cathéter lors de la réalisation du prélèvement

Préparer les prélèvements selon le test à réaliser

Editer la fiche de travail et les étiquettes des prélèvements

Assurer la prise en charge d'une hémoculture lors de la réalisation de la prise de sang chez le patient afin d'éviter la multiplication des prélèvements

Au lit du patient, réaliser les prélèvements sanguins avec le PDA

Continuité et suivi des soins

S'assurer de l'identité du patient afin d'éviter toute confusion lourde de conséquence

Assurer l'accompagnement, l'information et l'écoute du patient et/ou de sa famille

Informier le département des soins infirmiers de tout problème lié à un patient (ex. problème de bracelet, de prescriptions, etc.)

Réalisation d'examens, d'actes techniques

Préparer et installer correctement le patient

Informier et expliquer aux patients, dans la limite de ses compétences, le but du/des test(s) ou examen(s) et les conditions de réalisation

Support logistique à l'activité

Préparer sa liste de travail et son chariot

Stocker et transférer au dispatching les échantillons en respectant les urgences et les conditions adéquates

Participer à la gestion du stock de matériel et/ou produits

Entretien

Nettoyer (le cas échéant, désinfecter) les postes de travail et/ou le matériel

Entretenir les boxes de prélèvements, les chariots et le matériel

Hygiène hospitalière

Respecter et faire respecter les règles d'hygiène hospitalière

Participation à la démarche qualité

Participer activement à la démarche d'amélioration continue de la qualité mise en place au sein du secteur / service / département et de l'institution

Développement et maintien des compétences

Maintenir et développer ses connaissances de base et spécifiques à l'activité et/ou à sa spécialité

Participer à des formations continues dans son domaine d'activité

Implication dans les activités du département / service

Participer aux activités ou projets spécifiques liés à l'activité

Réaliser les activités spécifiques et/ou ponctuelles déléguées par le responsable hiérarchique
--

Responsabilités et activités spécifiques

Sans objet

-

Cadre de l'activité – Règlementation(s)

AR du 18 juin 1990 fixant la liste des prestations techniques des soins infirmiers et la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l'art infirmier
AR du 2 juin 1993 relatif à la profession de technologue de laboratoire médical
AR du 7 novembre 2013 fixant la date d'entrée en vigueur de l'AR du 18 novembre 2004 relatif à l'agrément des praticiens des professions paramédicales, pour la profession de technologue de laboratoire médical
AR N° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions de soins de santé, en particulier le chapitre Ier relatif à l'exercice de l'art infirmier
Arrêté Royal du 17 janvier 2019 relatif à la profession de technologue de laboratoire médical : respect des différentes dispositions et des obligations de formation continue (15h/an)
Code de déontologie des praticiens de l'Art Infirmier belge (avril 2017)
Procédures et réglementations internes au CHU, au département ou au service